

## PRIME DE FIDELISATION – Explication pour 2019 !

### 50 euros de prime de fidélisation en juin 2019 ! Pourquoi ?

*Instaurée en avril 2016, la reconnaissance du secteur difficile pour Calais et Dunkerque n'aurait logiquement dû ouvrir l'attribution de la prime de fidélisation qu'en avril 2019 !*

*Or, un arrêté dérogatoire pour Calais et Dunkerque, négocié dans le cadre du Protocole 2016 par UNSA Police, a permis l'attribution immédiate de cette prime au titre des années 2017 et 2018 uniquement.*

*La prime de fidélisation entre dans son plein droit en avril 2019 soit 3 mois de reconnaissance de secteur difficile sur le premier semestre.*

*\* Dès le mois de décembre, la prime de fidélisation sera d'un montant de 101€ pour ceux ayant exercé 3 années sur le ressort de Calais et Dunkerque puis sera doublée en 2020.*

### Extrait de l'arrêté

Pas-de-Calais	Calais
».	
<b>Art. 5. – I. –</b> A la date d'entrée en vigueur du présent décret, les fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale exerçant une fonction opérationnelle affectés dans le ressort territorial des circonscriptions de sécurité publique de Calais et de Dunkerque depuis deux années révolues bénéficient d'une indemnité de fidélisation d'un montant de 202 euros par an au titre des années 2017 et 2018.	

### Montant des mises à paiement à venir :

- 3<sup>ème</sup> année (2019) : 151 Euros** (soit 9 mois de reconnaissance de secteur difficile en 2019)
- 4<sup>ème</sup> année (2020) : 403 Euros**
- 5<sup>ème</sup> année (2021) : 604 Euros**
- 6<sup>ème</sup> année (2022) : 805 Euros**

